

# Conditions particulières **KING & KONG Business**

## ■ 1 Généralités

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé dans les présentes conditions particulières, les conditions générales Telenet Business pour les produits et services destinés aux indépendants et aux petites entreprises (y compris leurs conditions particulières) (les « Conditions Générales »), les conditions d'utilisation et les caractéristiques produit de Telenet Business s'appliquent à King Business et Kong Business. Les spécifications de King Business et Kong Business sont indiquées sur la page du produit que le Client peut consulter sur [www.telenet.be](http://www.telenet.be).

## ■ 2 Téléphonie fixe et mobile et données mobiles

### Généralités

2.1 King Business et Kong Business peuvent comporter un volume (forfaitaire ou illimité) de minutes d'appel et/ou de SMS et/ou de données mobiles inclus dans le prix de l'abonnement mensuel (le « Pack »). Si le Pack n'est pas (entièrement) utilisé à la fin de la période de facturation, les minutes et/ou SMS et/ou données mobiles restants ne sont pas reportés à la période de facturation suivante. Si l'éventuel volume de données mobiles inclus dans le Pack est entièrement utilisé, la consommation d'internet mobile sera mise en pause jusqu'à la fin de la période de facturation. Si l'éventuel volume de minutes et/ou de SMS inclus dans le Pack est entièrement utilisé, la consommation supplémentaire sera facturée.

2.2 À l'exception des appels/SMS de et vers des numéros spéciaux (070, 0900, ...) et de l'utilisation de services de tiers (qui sont toujours facturés en sus), les minutes et SMS inclus dans le Pack sont uniquement valables pour les appels/SMS (i) de la Belgique vers des numéros belges, et (ii) de la zone UE vers les numéros belges et vers les numéros d'autres pays de la Zone UE. Les données mobiles incluses dans le Pack sont uniquement valables en Belgique et dans les autres pays de la Zone UE. Sauf indication contraire, toute autre consommation n'est jamais incluse dans le Pack et sera toujours facturée en sus.

2.3 Un éventuel volume « illimité » inclus dans le Pack est exclusivement valable sous réserve d'une utilisation normale telle que décrite dans les Conditions Générales. Dans le cas d'une offre de téléphonie mobile et/ou de SMS illimités, une consommation supérieure à 30.000 minutes et/ou 30.000 SMS ne sera en aucun cas considérée comme une utilisation normale du service ; au-delà de 30.000 minutes d'appel ou de 30.000 SMS envoyés, le service concerné sera mis en pause jusqu'à la fin de la période de facturation. Dans le cas d'une offre de données mobiles illimitées, sauf disposition contraire expresse, le Client doit tenir compte :

- d'une limite de consommation en Belgique de max. 40 GB. Si le Client dépasse cette limite de consommation, il peut continuer à surfer à une vitesse réduite de 512 kbps jusqu'à la fin de la période de facturation ;
- d'une limite de consommation dans les autres pays de la Zone UE de max. 26 GB. Si le Client dépasse cette limite de consommation, il peut continuer à surfer à vitesse normale jusqu'à la fin de la période de facturation, auquel cas toute consommation supplémentaire sera facturée à 0,003 EUR (hors TVA) par MB.

Version : août 2021 (v3)



# Conditions particulières **KING & KONG Business**

2.4 Les cartes SIM peuvent uniquement être mises à disposition des salariés ou préposés du Client, dans le cadre de leurs activités professionnelles. La ou les cartes SIM doivent être activées dans les quatorze jours suivant leur réception. L'absence d'activation de la carte SIM (dans les délais) est considérée comme une résiliation du contrat. Si l'activation peut pas être réalisée pour des raisons techniques, Telenet fournit au Client une nouvelle carte SIM avec un nouveau numéro mobile. L'attribution d'un nouveau numéro mobile ne peut pas entraîner la dissolution du contrat aux frais de Telenet.

2.5 Si le Client passe à un nouveau King Business ou Kong Business comprenant un volume internet mobile supérieur à celui de son abonnement King Business ou Kong Business actuel (un « Upgrade »), le nouvel abonnement sera immédiatement disponible pendant la période de facturation en cours. Si le Client passe à un nouvel abonnement comprenant un volume internet mobile inférieur à celui de son abonnement actuel (un « Downgrade »), le nouvel abonnement n'entrera en vigueur qu'à partir du premier jour de la période de facturation suivante. Le Client ne peut pas procéder à un Upgrade suivi d'un Downgrade au cours d'une même période de facturation. Le Client doit demander les Upgrades et Downgrades en toute bonne foi. Telenet se réserve le droit de porter en compte la consommation supplémentaire réelle en cas d'exécution frauduleuse d'Upgrades et de Downgrades.

## ■ 3 Dispositions diverses

3.1 Les abonnements King Business et Kong Business sont des contrats à durée indéterminée et peuvent être résiliés gratuitement à tout moment. Si le Client - en combinaison avec la souscription ou la conservation d'un abonnement King Business et Kong Business - a obtenu une réduction sur l'achat d'un ou plusieurs appareils, Telenet facturera toutefois au Client, lors de la résiliation de l'abonnement, une indemnité égale à la valeur résiduelle de la réduction sur le(s) appareil(s), si la période minimale pour l'obtention de la réduction sur appareil n'a pas encore expiré au moment de la résiliation. Le Client trouvera plus d'informations dans le tableau « valeur résiduelle réduction sur appareil » du contrat.

Version : août 2021 (v3)



Telenet BV, Liersesteenweg 4, 2800 Malines— Belgique,  
TVA BE0473.416.418, RPM Anvers, section Malines